

224C0136  
FR0013505062-FS0025

24 janvier 2024

**Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**VANTIVA**  
(Euronext Paris)

**Complément à D&I 224C0053 du 10 janvier 2024**

Par courrier reçu le 24 janvier 2024, la société CommScope Holding Company, Inc. (1521 Concord Pike, Suite 201, Wilmington, Delaware 19803, Etats-Unis) a modifié sa déclaration d'intention publiée dans D&I 224C0053 susvisée comme suit :

« En accord avec la société VANTIVA, CommScope Holding Company, Inc. et sa filiale CommScope Technologies LLC ont l'intention d'acquérir jusqu'à 1 495 548 actions VANTIVA supplémentaires correspondant au nombre d'actions supplémentaires leur permettant de détenir 25% du capital social de VANTIVA sur une base entièrement diluée au 9 janvier 2024, soit la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital de VANTIVA réservée à CommScope Holding Company, Inc., conformément à l'accord initial avec VANTIVA<sup>1</sup>. Au résultat de l'acquisition de ces actions, CommScope Holding Company, Inc. et sa filiale CommScope Technologies LLC détiendront un total de 136 200 217 actions VANTIVA représentant autant de droits de vote, soit 27,79% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

L'acquisition de ces actions ne fera franchir aucun seuil à CommScope Holding Company, Inc. ou CommScope Technologies LLC, que ce soit en capital ou en droits de vote. CommScope Holding Company, Inc. et CommScope Technologies LLC n'ont pas l'intention d'acquérir des actions VANTIVA supplémentaires au-delà des 1 495 548 actions susmentionnées.

Le reste de la déclaration d'intention initiale demeure inchangé. »

<sup>1</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 8 décembre 2023 sous le numéro 23-508 et communiqué de la société VANTIVA du 10 janvier 2024.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 490 136 411 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.